

Droits de douane : l'accord entre les Etats-Unis et l'Europe ne tient plus qu'à un fil

Face à la lenteur des Européens à ratifier et appliquer un accord conclu l'an passé avec les Etats-Unis, Trump brandit la menace de surtaxe sur l'automobile européenne. Une réunion en marge du G7 commerce est prévue entre Européens et Américains pour aplanir les différends.



Le représentant au Commerce américain Jamieson Greer (à gauche) et son homologue européen Maros Sefcovic (à droite) doivent se rencontrer en marge du G7 commerce à Paris. (Photo Omar Havana/Ap/SIPA)

Par **Richard Hiault**

Publié le 5 mai 2026 à 18:00 | Mis à jour le 5 mai 2026 à 18:05

Les prochaines semaines seront décisives. L'avenir de **l'accord commercial, dit de Turnberry**, conclu en juillet 2025 entre les Etats-Unis et l'Union européenne ne tient plus qu'à un fil. Il prévoit des droits de douane nuls sur les importations européennes en provenance des Etats-Unis, tandis que les importations des Etats-Unis en provenance de l'UE seraient taxées à 15 %, excepté pour l'acier et l'aluminium où un taux de 50 % est prévu.

Neuf mois après, ce texte n'a toujours pas été ratifié par les Européens au niveau du Parlement. D'où le geste d'humeur du président américain, le week-end dernier, annonçant la taxation, dès cette semaine, les importations d'automobiles et de camions européens, non pas à 15 %, mais à 25 %.

Face à cette nouvelle rododromie de Donald Trump, clairement destinée à accélérer le processus de ratification européen, les réactions ne se sont pas fait attendre. **Emmanuel Macron** a déclaré mardi qu'en cas d'application d'une surtaxe américaine de 25 %, l'UE devrait « activer » ses instruments anti-coercition, déplorant des « menaces de déstabilisation ».

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a martelé : « Un accord, c'est un accord [...] L'essence de cet accord, c'est la prospérité, des règles communes et la fiabilité. » Pour tenter de calmer le jeu, en marge d'une réunion des ministres du commerce du G7, mardi et mercredi à Paris, le commissaire européen au Commerce **Maros Sefcovic** a rencontré le représentant de la Maison-Blanche pour le Commerce, Jamieson Greer. A l'issue de leur entretien, le commissaire l'a appelé «à retourner rapidement aux conditions négociées» dans l'accord conclu en juillet 2025, selon une porte-parole.

Le parlement à la manoeuvre

Il n'en demeure pas moins que les députés européens ne sont pas si pressés que ça à valider le texte. En mars dernier, les eurodéputés l'ont déjà modifié, en instaurant plusieurs clauses à titre préventif pour éviter de mauvaises surprises.

La clause « sunrise » prévoit que les nouveaux droits de douane ne deviendront effectifs que si les Etats-Unis respectent leurs engagements. Elle implique que les Etats-Unis abaissent leurs tarifs sur les produits européens dont la teneur en acier et en aluminium est inférieure à 50 %, à hauteur de 15 % maximum.

La clause « sunset » prévoit quant à elle une date d'expiration de l'accord, le 31 mars 2028, qui nécessiterait de présenter une nouvelle proposition législative pour prolonger l'accord commercial. Troisièmement, des clauses de sauvegarde permettraient de suspendre temporairement les nouveaux droits de douane appliqués aux importations américaines si celles-ci causaient un grave préjudice à l'industrie européenne.

Ce mercredi, une réunion, en trilogie, de **la Commission européenne**, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen, tentera de rapprocher les points de vue pour fixer un texte final à soumettre au vote du parlement rapidement.

Mais en clair, le parlement, jugeant l'accord déséquilibré et comprenant des failles, a réécrit le texte. Ce qui irrite la partie américaine. Dans **un entretien accordé mardi à Contexte**, l'ambassadeur américain auprès de l'UE, Andrew Puzder, a regretté ces initiatives. « Je ne comprends pas vraiment de quoi ils [les eurodéputés, NDLR] parlent. Si l'une des parties viole un accord, il y a violation de l'accord et vous n'êtes plus lié par celui-ci. »

Interrogé sur la question lundi sur CNBC, Jamieson Greer a estimé que l'UE avait pris l'engagement de supprimer ses droits de douane sur les produits industriels américains mais « n'a rien fait » jusqu'ici. « Ils ont fait passer un texte sur les droits de douane au Parlement européen, ça a été très lent. Le président a décidé que si les Européens n'appliquaient pas l'accord dès maintenant, nous n'avions pas de raison de le faire. »

Mauvaise foi américaine

Le problème est qu'aux yeux des Européens, la partie américaine ne respecte pas non plus ses engagements. « Depuis près d'un an, nous voyons beaucoup d'entorses à l'accord de Turnberry par les Etats-Unis. Dans les semaines qui ont suivi l'accord, plus de 400 produits européens ont été retirés de la liste des marchandises taxées à 15 % pour l'être à 50 %, simplement parce qu'elles contiennent de l'acier ou de l'aluminium », a expliqué, **sur la chaîne Euronews**, Bernd Lange, le président de la commission du Commerce international (Inta) du Parlement européen.

« Si Donald Trump met ses menaces à exécution, je ne vois pas comment l'accord commercial pourrait entrer en vigueur. Soit la négociation actuelle est mise sur pause, soit elle débouche sur la position du Parlement qui prévoit qu'en cas de nouveaux droits de douane imposés unilatéralement l'accord est suspendu », a réagi le député européen Renew, **Pascal Canfin**. Le bras de fer se poursuit.